

**FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL**  
**LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL – BATNA**

**COMMUNIQUE**  
**DU MERCREDI 30.12.2020**

**PREPARATION ET ORGANISATION**  
**ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU 14 JANVIER 2021**

**CONFIRMATION DE PARTICIPATION :**

Pour des raisons purement organisationnelles et pour pouvoir enregistrer proprement sur la liste électorale les noms des Membres Statutaires, à jour de leurs cotisations et concernés par l'opération de vote (Election), l'administration de la LRF Batna fait rappeler, à juste titre, la nécessité de lui adresser une confirmation de participation du Président élu du CSA ou la confirmation de participation et le mandatement (Visa DJS) du représentant élu du CSA (Imprimés LRF Batna), et ce, avant 10.01.2021.

**RAPPEL DES DATES :**

**DEPOT DES DOSSIERS DES CANDIDATURES :**

- DU 22 DECEMBRE 2020 AU 09 JANVIER 2021.

**ETUDE DES DOSSIERS DE CANDIDATURES :**

- 10 JANVIER 2021.

**ETUDE DES RECOURS :**

- 11 JANVIER 2021.

**AFFICHAGE DEFINITIF :**

- 12 JANVIER 2021

**ELECTIONS :**

- 14 JANVIER 2021

**RAPPEL DES ELECTIONS PAR COLLEGE :**

L'administration de la LRF Batna rappelle aux membres statutaires, à jour de leurs cotisations, qu'outre l'élection du Président de la LRF Batna, celle des collèges se fera comme suit :

- Les Présidents de clubs de la division régionale UNE élisent parmi eux un (01) représentant et un (01) **suppléant** ayant déposés un dossier préalablement dans les délais (du 22.12.2020 au 09.01.2021) et répondant aux critères statutaires.
- Les Président de clubs de la division régionale DEUX élisent parmi eux deux (02) représentants et un (01) **suppléant** ayant déposés préalablement un dossier dans les délais (du 22.12.2020 au 09.01.2021) et répondant aux critères statutaires.
- Les Présidents des Ligues de Wilaya élisent parmi eux deux (02) représentants et un (01) **suppléant** ayant déposés préalablement un dossier dans les délais (du 22.12.2020 au 09.01.2021) et répondant aux critères statutaires.
- Les représentants des arbitres régionaux élisent parmi eux un (01) représentant et un (01) **suppléant** ayant déposés préalablement dans les délais (du 22.12.2020 au 09.01.2021) et répondant aux critères statutaires.

**A retenir SVP que :**

- L'Assemblée Générale Elective de la LRF Batna est fixée pour le 14 janvier 2021 à 10h00 au niveau de la Faculté des Sciences Islamiques de Batna (Côté inférieur de la Grande Mosquée 1er novembre 1954).
- Les convocations personnelles seront adressées aux membres de l'Assemblée Générale, à jour de leurs cotisations, dans les délais statutaires impartis.
- Les Présidents de clubs élus ou leurs représentants élus doivent adresser à la LRF Batna la confirmation de participation de l'un ou de l'autre, et ce, avant le 10.01.2021 pour les inscrire sur la liste électorale.
- Seul le Président élu du CSA est habilité à participer aux travaux de l'AGE.
- En cas d'empêchement, le Président élu peut mandater un représentant élu pour le remplacer.
- Le Président élu du CSA doit utiliser l'imprimé de la LRF Batna (Mandatement) et le faire visé au niveau de la DJS de sa Wilaya.
- Le membre statutaire devant voter doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité.

**RESPECT DES MESURES BARRIERES :**

Il est **fortement** rappeler aux Membres Statutaires, devant prendre part aux travaux de l'AGE de la LRF Batna, qu'il faudrait faire très attention et être très vigilance en respectant toutes les règles barrières pour essayer de diminuer la propagation du COVID 19 et éviter ainsi toute contamination pouvant menacer dangereusement les vies humaines à l'occasion de cette opération de vote ou ailleurs. **Merci Messieurs les Membres Statutaires de votre amabilité et de l'attention que vous porteriez à ce conseil.**

